

Comment financer la formation ?

POUR LES CONTRATS AIDES :

- Contrat d'Avenir
- Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
- Contrat de professionnalisation

POUR LES PERSONNES DÉJÀ INSÉRÉES DANS LA VIE ACTIVE :

- Plan de formation pour les salariés (financement par l'employeur et l'OPCA)
Possibilité d'aide par le Conseil Régional
- Congé Individuel de Formation (CIF)
- Signature d'un Plan d'Aide au Retour à l'Emploi pour les demandeurs
D'emploi indemnisés.

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI :

- Possibilité de financement par le Conseil Régional
- Etude des possibilités de financement au cas par cas

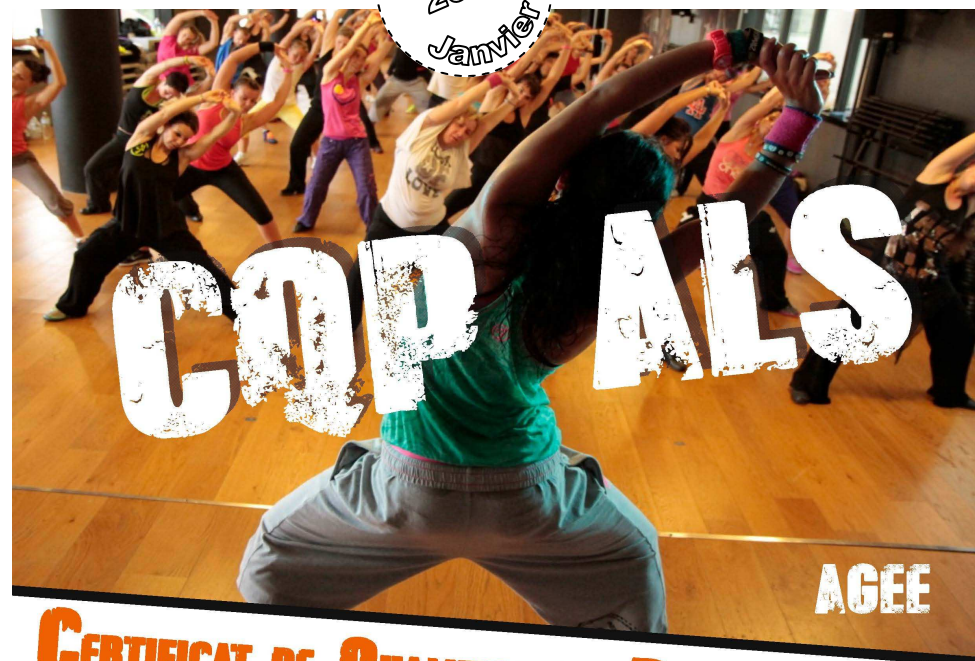
SPS L'Ecole du Sport
Céline GANTEAUME
79, Boulevard de la Paix
64000 PAU
Tel : 05 40 03 30 21
celine.sps@outlook.fr

UFOLEP 64
Stéphane LALANNE
17 rue de Boyrie
64000 PAU
Tel : 05 59 32 00 66
ufolep@laligue64.org

SPS
L'ECOLE DU SPORT

Session
2020
Janvier

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF



Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un sport par l'éducation populaire

Le Certificat de Qualification Professionnelle est un diplôme permettant d'encadrer contre rémunération dans le respect du Code du Sport et de la réglementation en vigueur

Le titulaire du CQP ALS pourra :

- Accueillir les publics,
- Faire découvrir, initier et sensibiliser aux pratiques de loisirs sportifs
- Transmettre une ou plusieurs techniques indispensables à l'initiation et à la sensibilisation en adéquation avec les publics visés
- Garantir aux pratiquants et aux tiers, des conditions de pratique sécurisée dans l'environnement concerné.

La formation en centre

Unité de compétences n°1

Connaître le public et l'environnement

35 heures

Chaque période de formation en centre sera suivie d'un réinvestissement sur le lieu de stage, encadré par un tuteur (50 heures au total)

Unité de compétences n°2

Préparer, animer et encadrer une action d'animation (dans l'option choisie)

35 heures

Unité de compétences n°3

Connaître et maîtriser les connaissances et les outils de l'activité (dans l'option choisie)

35 heures

Dossier d'inscription sur les sites internet :

www.sps-formations.com

www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques

Conditions d'entrée en formation

Afin d'entrer en formation le candidat devra :

- Etre âgé de 16 ans, au minimum, au moment de l'entrée en formation
- Présenter une attestation de 140h de pratique d'APS sur une durée de 3 ans
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'animation sportive (datant de moins de 3 mois)

Déroulement de la formation

Vous pouvez dès à présent retirer un dossier auprès de SPS L'Ecole du Sport.

Positionnement : 13 Décembre 2019

Dates de la formation en centre :

Option : AGEE

du 20 au 24 janvier 2020

du 27 au 31 janvier 2020

du 2 au 3 mars 2020

du 6 au 7 avril 2020

du 4 au 5 mai 2020

du 8 au 9 juin 2020

Option : ARPO

du 20 au 24 janvier 2020

du 27 au 31 janvier 2020

le 3 et 5 mars 2020

le 7 et 9 avril 2020

le 5 et 7 mai 2020

du 8 au 9 juin 2020

Option : JSJO

du 20 au 24 janvier 2020

du 27 au 31 janvier 2020

du 3 au 4 mars 2020

du 7 au 8 avril 2020

du 5 au 6 mai 2020

du 8 au 9 juin 2020

Un total de 50h de réinvestissement, réparti entre les dates de formation en centre, devra avoir été réalisé en entreprise.

Certification : AGEE : 10-11-12 juin 2020

ARPO : 10-11-12 juin 2020

JSJO : 10-11-12 juin 2020

Lieu de la formation

SPS L'Ecole du Sport

79 Bld de la Paix

64000 PAU

UFOLEP 64

17 rue de Boyrie

64000 PAU

Coût de la formation

Formation complète 1 option : **1 300 euros** (hors restauration et hébergement).

Formation complète 2 options : **1 850 euros** (hors restauration et hébergement).

+ 50 euros de frais administratifs (à l'inscription)